



Journal des syndicats CGT-organismes sociaux

Région Centre

N°3 Décembre 2018

EDITO : Réussir le 18 !

Les 5 fédérations CGT, FO, SUD, CFTC, CGC ont décidé d'appeler l'ensemble des salariés du Régime Général de la Sécurité sociale à être en grève le 18 Décembre.

Pourquoi cette date ? C'est le jour choisi par l'UCANSS et le COMEX pour discuter en Réunion Paritaire Nationale (RPN) de la politique salariale dans la Sécu. Autant dire qu'il ne faut pas s'attendre à autre chose qu'à un refus obstiné d'augmenter les salaires.

Est-il nécessaire de rappeler que la valeur du point , à part les miettes accordées en 2017, est bloquée depuis 2010 ?

Est-il nécessaire de rappeler qu'un salarié de niveau 3 a subi depuis 2010, une perte de plus de 6000 euros au regard de l'évolution du coût de la vie, que ce montant est de 8200 euros pour un salarié niveau 4 et s'élève à près de 12000 euros un cadre niveau 5B...

Est-il nécessaire de rappeler que cette politique d'austérité salariale s'accompagne d'une suppression massive de nos emplois. Les 4 COG du régime général entérine la suppression de 12000 postes d'ici à 2022, avec les conséquences que cela implique en terme de dégradation des conditions de travail et de service rendu aux assurés et allocataires

Par la grève dans tous les organismes le 18, les Fédérations CGT, FO, SUD, CFTC, CGC exigent :

- **L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI**
- **La mise en place d'une classification qui permette un véritable déroulement de carrière**
- **L'augmentation significative de la valeur du point et le Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2000€ bruts**
- **L'attribution de mesures immédiates pour tous les salariés en rattrapage de la perte de pouvoir d'achat**
- **Le respect et le maintien de toutes les dispositions de la CCN**

URSSAF CENTRE : LA POLITIQUE DU BULLDOZER... SUITE

Certains salariés de l'Urssaf Centre Val de Loire, ont reçu début novembre leur décision individuelle d'affectation, dans le cadre de la réorganisation prévue en 2020 par notre Directrice. Tout cela pour plaire à l'Acoss et respecter la sacro-sainte COG.

Les salariés devaient exprimer des vœux et bien évidemment les affectations n'ont pas toujours respectées ces vœux.

Cela veut dire que l'année 2019 devrait être une année de formation (quand /comment /où /par qui ? personne ne le sait encore), dans le cadre de mesures d'accompagnement, avant le grand saut et l'arrivée des collègues du SSI. Autrement dit, encore un grand bouleversement alors que la régionalisation n'est toujours pas « digérée »

Mais nous avons également appris le départ de notre Directrice pour Paris à un poste de Directrice Adjointe au 01/01/2019. Et c'est là que le bât blesse car chaque fois qu'un directeur bouge, il a droit à une promotion et/ou une prime importante.

Il y a eu un gros différent entre elle et un Directeur de site qui a fait appel à l'Acoss pour arbitrage. Donc punition ou promotion son départ ? Cela n'a pas vraiment d'importance.

La Direction a décidé de perturber totalement et encore une fois, la vie professionnelle d'employés et de cadres, sans accompagner cette décision d'un quelconque geste.

Aucune volonté d'un dialogue social en local, sur les dispositions visant à accompagner les salariés concernés par cette réorganisation.

Pourtant ils devront poursuivre une activité professionnelle, avec de nouvelles tâches sans aucune compensation. Et l'inquiétude réside dans le fait que cela ne se fera pas forcément dans de bonnes conditions, contrairement à ce qu'ils sont légitimement en droit d'attendre.

Alors le seul espoir serait que le ou la remplaçante apporte des modifications à cette réorganisation afin de limiter les dégâts. Malheureusement comme le dit le proverbe : « on sait ce que l'on perd mais... »



CHOISIR ENTRE NOS OREILLES ET NOTRE TRAVAIL

Une salariée en CDD à l'Urssaf Centre, travaillant sur la Plate Forme de Service (PFS), a contacté la CGT suite à un « choc acoustique » qui a entraîné un arrêt de travail de 4 jours.

Le CHSCT n'a pas été mis au courant de cet accident de travail et n'est donc pas intervenu.

Les managers essayent de minimiser cet accident mais de nouveaux casques ont été achetés en urgence.



Le service RH a bien expliqué à la salariée que n'étant pas titulaire, elle ne bénéficiait pas de notre convention collective et qu'elle ne toucherait donc que des IJ de la CPAM pour ces 4 jours. La CGT est intervenue pour rappeler que la journée de travail au cours de laquelle l'accident s'est produit, est intégralement à la charge de l'employeur (Art L433-1 du Code de la Sécurité Sociale). Elle reste vigilante sur la suite de cette affaire.

Au cours des 20 dernières années, le monde du travail a évolué vers une nette augmentation du nombre de personnes travaillant sur des PFS : 300 000 salariés actuellement en France dans des « call center » et on ne compte pas les salariés travaillant sur des Plates Formes en interne dans les entreprises.

Les conditions de travail allient souvent l'utilisation plusieurs heures par jour du téléphone-casque, le contact avec des cotisants ou allocataires (quel que soit leur nom, ils sont plus ou moins mécontents), un environnement sonore bruyant type « open-space », une attention auditive soutenue.

Les professionnels de santé ont assisté à l'émergence d'un syndrome quasiment inconnu du corps médical en France, un mal traumatisant pour les salariés, qui peut survenir dans n'importe quel centre d'appels : le « choc acoustique ». Il est maintenant reconnu en tant qu'accident du travail.

Ses effets peuvent être catastrophiques, au plan personnel (isolement, handicap, souffrance), professionnel et médico-légal (arrêts de travail, licenciements etc....).

Dans le monde entier, des milliers de téléopérateurs / télé-conseillers sont victimes de "chocs acoustiques", sans qu'aucune recherche ne permette de trouver une cause précise. Il s'agit de bruits stridents et inattendus, violents et terribles, qui peuvent provoquer des douleurs, des vertiges, des nausées, des acouphènes, une perte transitoire ou définitive de l'ouïe.

Les « chocs acoustiques » dans les centres d'appels sont une réalité, mais ils déclenchent pourtant un silence assourdissant : il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre !!!

Qui aurait cru que travailler sur des plateformes téléphoniques deviendraient un métier à risques ? Certains médecins disent même que c'est la pire maladie industrielle du XXI^e siècle !

Pourtant il y a une omerta sur le sujet dans les centres d'appels

Et nos directions sont, hélas, prêtes à tout pour maintenir des chiffres satisfaisants (en particulier l'articulation appels reçus et appels pris), quitte à sacrifier la santé des salariés.

Des recommandations et mesures de prévention ont été publiées par la Caisse nationale d'assurance maladie. Les opérateurs doivent également être informés du risque de choc acoustique. Mais qui s'en soucie ?

De nombreuses entreprises ont déjà été frappées comme : Fidelia Assistance, Schneider, la CPAM du Tarn, France Télécom, Transcom...et la liste est loin d'être exhaustive.

Le télé conseiller de base « est enchaîné » à son casque donc la seule solution serait d'exercer son droit de retrait. Le directeur de la CPAM du Tarn a d'ailleurs trouvé normal que ses salariés le fassent afin de ne pas nuire à leur santé. Mais un salarié en CDD le fera-t-il ??

Notre combat syndical consiste à faire en sorte que tous ces cas soient recensés par les directions, qui ont tendance à nier le problème

C'est donc le rôle des DP, DS et membres du CHSCT (tant qu'ils existent encore) de solliciter une évaluation de ce risque acoustique dans le document unique d'évaluation des risques professionnels afin d'obliger l'employeur à mettre en place un plan de prévention concernant le matériel, l'environnement et l'organisation du travail.

Au Royaume Uni, British Telecom a eu des amendes de 30.000 euros par salarié qui demandait des dommages et intérêts, suite à ces « chocs acoustiques ». Ils ont vite pris conscience du problème.

Nos oreilles valent plus que leurs appels

La CGT doit demander :

- Une enquête pour demander les causes de ces chocs acoustiques
- L'achat de casques réellement adaptés à cette activité
- L'obligation pour l'employeur de fournir des informations sur le sujet aux salariés concernés
- L'obligation de contrôler régulièrement le matériel



LA MOBILISATION DES AGENTS DE PÔLE EMPLOI MARDI 20 NOVEMBRE EST UNE RÉUSSITE.

Avec 30% de grévistes comptabilisés par la Direction Générale par rapport aux effectifs payés (prenant donc en compte les collègues en CDD, en congés, en arrêt maladie, en formation...), ce sont plus de 14300 agents de Pôle emploi qui ont exprimé, par la grève :

- leur refus des suppressions de postes (passées, présentes et à venir),
- leur volonté de défendre nos missions,
- la nécessité d'améliorer nos conditions de travail,
- le besoin d'une réelle reconnaissance, notamment salariale, au regard de l'engagement de chacun.

La CGT Pôle emploi se félicite d'avoir œuvré à la construction d'une intersyndicale large pour permettre l'information et l'expression des agents, par la grève, au travers des multiples rassemblements et interpellations des pouvoirs publics ce 20 novembre. Le Projet de Loi de Finances 2019, discuté au Parlement, va dégrader durablement l'ensemble des Services Publics et notamment ceux du Ministère du Travail dont dépend Pôle emploi. La « négociation » en cours sur l'avenir du Régime d'Assurance Chômage aura des conséquences sur les droits des chômeurs, sur nos activités et nos métiers, tandis que la future Convention Tripartite Etat-UNEDIC-Pôle emploi adaptera, à la baisse, nos missions à nos moyens !

Nous ne pouvons accepter les restrictions budgétaires du gouvernement à l'encontre des Services Publics et du Régime d'Assurance Chômage,

Nous ne pouvons accepter la suppression de 4000 postes à Pôle emploi d'ici 2022,

Nous ne pouvons accepter que Pôle emploi accroisse le recours à la sous-traitance pour accompagner les travailleurs privés d'emploi, renforce le contrôle au détriment de l'accompagnement, contraigne les chômeurs à accepter des formations qui ne correspondent ni à leur souhait ni à leur qualification et automatise le calcul des allocations au détriment du juste droit.

Nous ne pouvons accepter qu'une GPEC déclare chaque année des métiers comme étant « décroissants »,

Nous ne pouvons accepter que le « numérique » remplace le contact humain.

La mobilisation réussie de ce 20 novembre en appelle d'autres, la CGT Pôle emploi œuvrera dans ce sens.



QUAND TOUT SERA PRIVÉ ON SERA PRIVÉ DE TOUT !!

Un bulletin de paie simplifié est obligatoire depuis le début de 2018 soit disant pour le rendre compréhensible pour tous.

Ce bulletin de paie comporte une mention de salaire brut et de salaire net . Le salaire net c'est NOTRE salaire moins des cotisations qui servent à alimenter les Caisses Famille, Maladie et Retraite de la Sécurité Sociale.

Cette Sécurité Sociale qu'Ambroise Croizat a eu la fabuleuse idée de mettre en place afin que tout le monde puisse « Vivre sans l'angoisse du lendemain, de la maladie ou de l'accident de travail, en cotisant selon ses moyens et en recevant selon ses besoins.»

Cette idée nous la connaissons tous à la CGT mais nos collègues, nos familles, nos amis ont perdu de vue que ce n'est pas un acquis mais un conquis que nous risquons de perdre.

En effet, peu de cotisations sociales ont augmenté en 2018.

Au contraire, le taux des cotisations salariales d'assurance chômage passe de 2,40% à 0,95% puis à 0% . Cela devait être compensé par une augmentation de la CSG de 1.70% ,mais le cmpte n'y est pas et c'est autant qu'il manquera dans les Caisses Unedic qui devra alors emprunter sur les marchés financiers ou « réformer ».

La cotisation salariale d'assurance maladie passe de 0,75% à 0% avec une augmentation de seulement 0,11% pour l'employeur. Il manquera donc 0,64% dans les Caisses des CPAM qui devront emprunter sur les marchés financiers ou « réduire « encore les dépenses maladie .

Du côté des employeurs des disparitions également : la cotisation patronale spécifique pour la pénibilité entre 0,20% et 0,40% disparaît / la cotisation patronale universelle pénibilité de 0,10% disparaît /l'AGS (Association pour la Garantie des Salaires), qui intervient en cas de liquidation judiciaire d'une entreprise pour garantir le paiement, dans les meilleurs délais, des sommes dues aux salariés (salaires, préavis, indemnités de rupture...) ,diminue de 0,05% .

Et en 2019 le travail de sape continue. Le CICE est transformé en réduction pérenne de cotisations patronales : la cotisation patronale d'assurance maladie sera ramenée de 13% à 7% sur les salaires < ou = à 3 746,17€ / les réductions Fillon qui ne s'appliquaient que sur les cotisations patronale recouvrées par l'Urssaf , concerneront d'autres cotisations comme l'assurance chômage-les retraites complémentaires (AGIRC-ARCCO).. Autrement dit le taux maximal de réduction Fillon qui est en 2018 de 28,54% passera en 2019 à 32,60% / plus aucune cotisations sur les contrats d'apprentissage sauf AT-MP / exonération des cotisations salariales d'assurance vieillesse sur les heures supplémentaires.

De cette manière, les cotisations sociales patronales seraient complètement supprimées au niveau du SMIC à partir du mois d'octobre 2019. Ce qui amènera la fin des exonérations pour les contrats aidés type Contrat Accompagnement dans l'emploi, Contrats de Professionnalisation.

ET LE GOUVERNEMENT OSE PARLER DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE !!

Nous avons bien compris que le but de toutes ces mesures est de remettre en cause le caractère solidaire et universel de la Sécurité Sociale. Elle n'est pas « rentable » mais ça n'a jamais été sa fonction. Il faut

absolument sortir d'une logique de marché qui ne profiterait qu'à quelques compagnies géantes d'assureurs mutualistes ou privés et créerait des inégalités

Le gouvernement veut nous faire croire que notre pouvoir d'achat augmente mais quand la protection sociale sera dans les mains du privé (qui voudra dégager une marge de profits) nous verrons bien qui pourra se soigner, élever ses enfants , avoir un logement décent ou vivre une retraite bien méritée. Les conséquences ne pourront être que négatives.

REFUSONS UNE SÉCURITÉ SOCIALE PRIVÉE ET MARCHANDE

POUR LA CGT UGECAM CENTRE, LA SOLIDARITÉ AU COEUR DE NOS REVENDICATIONS

Un accord sur la loi dite "MATHYS" vient d'être signé à l'UGECAM Centre. Il définit les modalités pratiques du dispositif de solidarité pour soutenir un salarié qui aurait besoin de temps pour s'occuper de son enfant ou de son conjoint gravement malade, handicapé, victime d'un accident, d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et/ou des soins contraignants sans qu'il ne subisse de perte de rémunération, conformément à la loi N° 2014-458 du 9 Mai 2014.

Une belle victoire que la CGT a menée sans rien lâcher depuis plusieurs mois. Il a fallu négocier avec détermination, propositions concrètes et argumentées, les points suivants :

- que les jours de congés donnés ne soient pas plafonnés (la direction souhaitait un maximum de 20 jours)
- qu'il n'y ait pas d'âge limite de l'enfant pour en bénéficier (âge limite de 20 ans fixé par la direction)
- que la demande de dons s'étende à l'ensemble des salariés de l'ugecam centre et non aux seuls salariés de l'établissement du salarié concerné
- que chaque nouvelle situation engendre un nouvel appel à dons, qu'il n'y ait pas la création d'un seul pot commun à se "partager"

La CGT peut être fière d'avoir mené à bien cette négociation.

Mais nous n'en resterons pas là car en 2019, nous envisageons de demander en Négociation Annuelle Obligatoire, que l'employeur participe également et abonde les jours donnés.

Pour la CGT la lutte ne s'arrête jamais !

"Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences."

Françoise Dolto

APPEL DES SYNDICATS ORGANISMES SOCIAUX INDRE ET LOIRE

Gilets jaunes, gilets rouges ou sans gilet

Nos luttes sont les mêmes

Depuis bientôt un mois, des femmes, des hommes, jeunes, retraités, chômeurs et salariés se mobilisent contre la dégradation de leurs conditions de vie, contre la baisse de leur niveau de vie, contre la perte de droits et d'acquis.

Depuis près d'un mois, sur les ronds-points, devant les principaux centres économiques et commerciaux, dans la rue malgré la violence policière dans plusieurs villes, par leur action, les Gilets jaunes ont fait reculer le gouvernement, dont la seule réponse consistait en la violence et l'humiliation

L'heure est plus que jamais à la convergence des luttes pour répondre à l'urgence sociale, démocratique et écologique.

Face à la contestation qui a pris une ampleur et une forme inédite, le gouvernement s'est totalement décrédibilisé et a montré une nouvelle fois au grand jour sa sinistre nature : celle d'un pouvoir au service des riches.

Pour toute réponse, ce gouvernement s'est d'abord fendu d'annonces politiques ridicules : moratoire, puis suspension des taxes sur l'essence, avant de l'annuler, puis de la suspendre aux conclusions d'une « concertation » dont personne ne veut. Une attitude en totale déconnexion avec les véritables revendications de ce mouvement : pouvoir d'achat, justice sociale et fiscale.

Ce mouvement a révélé combien la population se sent abandonnée, paupérisée et pressurée. Nous réclamons l'amélioration immédiate de nos conditions de vie, qui passe par l'augmentation des salaires, des pensions, un renforcement de notre protection sociale.

Nos syndicats sont pleinement solidaires de ce mouvement et respectueux de sa volonté d'indépendance.

Nous vous appelons :

A être en grève vendredi 14 après midi et à participer à la manifestation inter syndicale CGT, FO, SUD, FSU à 14h30 Place de la Liberté (un préavis est déposé)

A participer samedi 15 au rassemblement qui se tiendra à Tours

Tours le 11.12.2018

ELECTIONS CSE CNAV

Celles-ci ont eu lieu du 4 au 6 décembre. Le résultat global sur l'ensemble de la Cnav (Ile de France et Tours) est particulièrement décevant, la CGT perdant 9% passant de 31.50% (élections CE 2015) à 22,5% (collèges employés et cadres).

Nous sommes cependant très satisfaits du score de notre syndicat CGT de Tours qui progresse de près de 16% passant de 28,75% à 44,50%., avec une progression totale de 70 voix. Dans le collège employés, la CGT totalise ainsi 57, 39% et est 1ere organisation, la CFDT arrive 2^e avec 16,20%. Dans le collège cadres, la CGT est 2^e orga derrière la CFDT avec 24,14%.